



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 avril 2017 à 19 h  
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville  
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement  
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement  
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe  
M. Maxime St-Pierre, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 52.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 52 et se termine à 20 h 01.

10.02

---

**CA17 12068**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril 2017, à 19 h**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 4 avril 2017, à 19 h, soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

10.03

---

**CA17 12069**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2017, à 19 h**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 7 mars 2017, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

---

**CA17 12070**

**Autoriser, dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, Service de la diversité sociale et des sports, le dépôt de deux projets de réfection pour le terrain des parcs des Roseraies et de Peterborough de l'arrondissement d'Anjou et accepter l'offre du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour la gestion du projet, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser, dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, le dépôt de deux projets de réfection pour le terrain des parcs des Roseraies et de Peterborough;

d'adhérer aux objectifs du Programme de réfection des terrains de balle;

s'engager à ce que la vocation du terrain de balle qui fait l'objet d'une réfection dans le cadre de ce programme soit maintenue pour une période minimale de dix (10) ans, c'est-à-dire que celui-ci soit exploité, utilisé et entretenu aux fins pour lesquelles il a fait l'objet d'un financement de la Ville;

s'engager à assumer les frais d'exploitation associés au terrain de balle qui fait l'objet d'une réfection dans le cadre de ce programme; et

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour la gestion du projet de réfection des terrains de balle dans le cadre du Programme.

ADOPTÉE

12.01 1170965010

---

**CA17 12071**

**Adjuger le contrat 2017-02, relatif à la réfection de trottoirs et de pavage sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou en 2017, à la compagnie Bordures & trottoirs R.S.F., plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale de 494 374,68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 2017-02 - Sept (7) soumissionnaires**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adjuger à la compagnie Bordures & trottoirs R.S.F., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 14 mars 2017, soit pour une somme maximale de 494 374,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2017-02;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1170790006

---

**CA17 12072**

**Adjuger le contrat 2017-03, relatif à l'aménagement de modules d'entraînement dans le secteur du parc Talcy et à l'installation de sept (7) balancelles dans différents parcs de l'arrondissement d'Anjou, à la compagnie Terrassement Ahuntsic inc., plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale de 407 544,98 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 2017-03 - Cinq (5) soumissionnaires**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adjuger à la compagnie Terrassement Ahuntsic inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 17 mars 2017, pour une somme maximale de 407 544,98 \$, taxes incluses, suite à la correction de l'erreur de calcul de la rubrique B 01-575 du Bordereau de soumission, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2017-03;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont la somme de 198 530,71 \$ est assumée par la ville centre et la balance du contrat principal, se chiffrant à 209 014,27 \$, par l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

20.02 1170790005

---

**CA17 12073**

**Adjuger le contrat numéro 2017-04, relatif à la fourniture de services professionnels afin de préparer les plans, devis, appel d'offres et surveillance des travaux pour la réfection de la mairie de l'arrondissement d'Anjou (fenestration, isolation et accessibilité universelle), à la compagnie Nadeau, Nadeau, Blondin architectes inc. Dépense totale de 140 039,55 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 2017-04 - Quatre (4) soumissionnaires**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'adjuger à la firme Nadeau, Nadeau, Blondin architectes inc. le contrat à cette fin, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, au prix de sa soumission datée du 17 mars 2017, soit au montant total de 140 039,55 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2017-04;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

20.03 1170790004

---

**CA17 12074**

**Approuver l'addenda modificateur du contrat de services pour le contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), intervenu le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et approuver le renouvellement du contrat pour une période de deux mois, du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mai 2017, inclusivement**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver l'addenda modificateur du contrat de services pour le contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou intervenu de gré à gré le 1<sup>er</sup> décembre 2015 entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) - (SPCA) (CA15 12316) visant à réduire la durée du renouvellement à deux mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mai 2017 inclusivement;

d'autoriser une dépense estimée à 15 770 \$ et de l'imputer conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel; et

d'autoriser la directrice d'arrondissement à signer pour et nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, ledit addenda.

ADOPTÉE

20.04 1171462003

---

**CA17 12075**

**Approuver la convention de partenariat convenue entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et le Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 et accorder un soutien financier au montant de 1 500 \$**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat convenue entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et le Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017;

d'accorder un soutien financier de 1 500 \$ à cet organisme dans le cadre de cette convention;

d'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, la convention de partenariat à intervenir avec cet organisme; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1170965014

---

**CA17 12076**

**Approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et 3 organismes angevins reconnus, d'une durée d'un an (2017)**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver les trois (3) ententes de prêt de locaux et de fourniture de services à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et les organismes ci-après nommés, pour une durée d'un an :

**Organismes avec une entente d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017**

- 1 Association des résidents de la résidence Anjou sur le lac
- 2 Comité des locataires des Jardins Châteauneuf
- 3 Les Chevaliers de Colomb du conseil St-Conrad, numéro 9821

d'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, les ententes à intervenir avec ces organismes.

ADOPTÉE

20.06 1170965011

---

**CA17 12077**

**Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 21 février au 20 mars 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable de février 2017**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 21 février au 20 mars 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable de février 2017.

ADOPTÉE

30.01 1172911003

---

**CA17 12078**

**Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai, juin, juillet et août 2017**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De désigner le conseiller Andrée Hénault à titre de maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai, juin, juillet et août 2017.

ADOPTÉE

30.02 1170558003

---

**CA17 12079**

**Autoriser la Division de la culture et des bibliothèques de l'arrondissement d'Anjou à participer à la Campagne d'amnistie 2017, instaurée par Les Bibliothèques de Montréal, pour la période du 2 au 22 juin 2017**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser la Division de la culture et des bibliothèques de l'arrondissement d'Anjou à participer à la Campagne d'amnistie 2017, instaurée par les Bibliothèques de Montréal, qui consiste à amnistier les usagers de nos bibliothèques de toutes leurs amendes dues pour la période du 2 au 22 juin 2017.

ADOPTÉE

30.03 1170965012

---

**CA17 12080**

**Octroyer une contribution financière de 12 012 \$ à l'organisme sans but lucratif reconnu, Club aquatique les Fouiqs d'Anjou inc. (CAFA), en soutien à la reprise des activités aquatiques offertes aux Angevins en 2017**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière unique de 12 012 \$ au Club aquatique les Fouiqs d'Anjou inc. (CAFA), en soutien à la reprise des activités aquatiques offertes aux Angevins en 2017, à la piscine intérieure de l'École secondaire d'Anjou;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.04 1176402002

---

**CA17 12081**

**Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à un projet d'affichage au mur pour le bâtiment commercial sis au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou**

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 6 mars 2017;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'installation d'une enseigne au mur pour le bâtiment commercial sis au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par « Provencher Roy associés architectes inc. » révisés en date 17 février 2017; et

d'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), afin d'autoriser l'installation d'enseignes au mur de type boîtier, alors que ledit règlement permet uniquement une enseigne constituée de symboles ou de lettres fixés solidement au mur, sans que ceux-ci ne soient entourés d'un cadre ni fixés sur un fond qui excède leur contour.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1175365007

---

**CA17 12082**

**Avis de motion - Règlement numéro RCA 40-22 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)**

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté, pour étude et adoption, le premier projet du Règlement RCA 40-22 modifiant le Règlement de zonage (RCA 40), afin d'autoriser les bars dans les zones industrielles permettant la catégorie d'usage C.3 (hôtellerie et divertissement commercial), soit les zones I-101 à I-106, I-201 à I-203, I-205 à I-229 et I-301, en fixant une condition afin qu'ils soient assujettis au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70).

40.02 1175947002

---

**CA17 12083**

**Avis de motion - Règlement numéro RCA 70-1 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70)**

Le conseiller Andrée Hénault donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté, pour étude et adoption, le premier projet du Règlement numéro RCA 70-1 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70), afin d'ajouter l'ensemble des zones industrielles permettant la catégorie d'usage C.3 (hôtellerie et divertissement commercial) aux zones admissibles à l'autorisation d'un usage conditionnel « bar », soit les zones I-101 à I-106, I-201 à I-203, I-205 à I-229 et I-301, et de prévoir une condition supplémentaire à l'usage conditionnel afin qu'un établissement à caractère érotique ne puisse pas ajouter l'usage « bar ».

40.03 1175947003

---

**CA17 12084**

**Avis de motion - Règlement numéro 1333-30 modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333)**

Le conseiller Gilles Beaudry donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement numéro 1333-30 modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), afin de permettre au conseil d'arrondissement d'autoriser par ordonnance, à l'occasion d'un événement, d'une fête, d'une manifestation qu'il précise ou autorise, les modalités d'exception aux articles visés par les amendements, et de prévoir les pénalités en cas de non-respect d'une ordonnance.

40.04 1171462002

---

**CA17 12085**

**Avis de motion - Règlement numéro 1607-14 modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607)**

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement numéro 1607-14 modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre au conseil d'arrondissement d'autoriser par ordonnance, à l'occasion d'un événement, d'une fête, d'une manifestation qu'il précise ou autorise, les modalités d'exception aux articles visés par les amendements, et de prévoir les pénalités en cas de non-respect d'une ordonnance.

40.05 1171462001

---

**CA17 12086**

**Adoption - Règlement numéro RCA 4-31 modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11)**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement numéro RCA 4-31, modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11), et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion CA17 12059 a été donné par le conseiller Paul-Yvon Perron lors de la séance ordinaire du 7 mars 2017;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le Règlement numéro RCA 4-31, modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11), soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

40.06 1172071001

---

**CA17 12087**

**Adoption - Second projet de règlement - Règlement numéro RCA 40-21 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) et abrogeant le règlement numéro RCA 75 concernant les services de collectes**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le second projet du Règlement numéro RCA 40-21, amendant le Règlement de zonage de l'arrondissement d'Anjou (RCA 40) et abrogeant le règlement RCA 75, soit adopté tel que soumis, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1); et

que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tels qu'édictés par la loi.

ADOPTÉE

40.07 1165947004

---

#### **CA17 12088**

##### **Adoption - Règlement numéro RCA 45-7 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45)**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement numéro RCA 45-7, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion CA17 12062 a été donné par le conseiller Gilles Beaudry lors de la séance ordinaire du 27 mars 2016;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 45-7 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), soit adopté tel que soumis, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

ADOPTÉE

40.08 1165947003

---

#### **CA17 12089**

##### **Adoption - Règlement numéro RCA 133 constituant le Comité consultatif sur l'environnement**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement numéro RCA 133 constituant le Comité consultatif sur l'environnement de l'arrondissement d'Anjou, et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion CA17 12064 été donné par le conseiller Paul-Yvon Perron lors de la séance du 7 mars 2017;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 133 constituant le Comité consultatif sur l'environnement de l'arrondissement d'Anjou, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

40.09 1170739002

---

#### **CA17 12090**

**Édicter, en vertu du Règlement numéro RCA 4-29, une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à l'Association du hockey mineur d'Anjou inc., d'une valeur de 4 720 \$, pour l'utilisation des installations de l'aréna Chaumont, afin d'y présenter le tournoi peewee AAA de la Coupe Dodge volet masculin du 20 au 23 avril 2017**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu de l'article 6, k) de l'Annexe D du Règlement numéro RCA 4-29 modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11), une gratuité d'une valeur de 4 720 \$ représentant les 57 heures d'utilisation exclusive de l'aréna Chaumont, à l'Association du hockey mineur d'Anjou inc., à l'occasion de la tenue de la Coupe Dodge 2017, soit les 20, 21, 22 et 23 avril 2017;

d'autoriser, dans le cadre de cet événement, l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. à vendre des articles promotionnels, à percevoir des frais d'admission et exposer des véhicules sur le terrain de l'aréna Chaumont; et

d'autoriser l'installation de la signalisation requise pour réserver les espaces de stationnement sur le côté Ouest de l'avenue des Ormeaux, entre l'avenue de Chaumont et le boulevard Yves-Prévost, afin de permettre aux équipes de stationner leurs autobus pendant leurs parties, soit de 7 h à 22 h les 20, 21 et 22 avril, et de 7 h à 18 h, le 23 avril 2017.

ADOPTÉE

40.10 1170965009

---

**CA17 12091**

**Autoriser la fermeture de certaines rues de l'arrondissement d'Anjou, les 23 et 25 mai 2017, dans le cadre des activités organisées par l'École secondaire d'Anjou à l'occasion du Mois de l'activité physique**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser l'École secondaire d'Anjou à tenir un triathlon le mardi 23 mai 2017, de 12 h 30 à 14 h 25, et un minimarathon le jeudi 25 mai 2017, de 13 h à 14 h 30, dans les rues de l'arrondissement d'Anjou; et

d'autoriser, à cette fin, la fermeture temporaire des rues suivantes, aux mêmes jours et heures des activités :

<b>TRIATHLON – Le mardi 23 mai 2017, de 12 h 30 à 14 h 25</b>	
<b>Rue ou avenue</b>	<b>Entre les rues ou avenues</b>
De l'Aréna	Rond point et Chénier
Chénier	De l'Église et Joseph-Renaud
Joseph-Renaud	Chénier et Du Mail
Du Mail	Joseph-Renaud et Cholet
Cholet	Du Mail et Wilbrod-Bonin
Wilbrod-Bonin	Cholet et Louis-Dumouchel
Louis-Dumouchel	Wilbrod-Bonin et Chénier
Chénier	Louis-Dumouchel et de l'Aréna

<b>MINIMARATHON – Le jeudi 25 mai 2017, de 13 h à 14 h 30</b>	
<b>Rue ou avenue</b>	<b>Entre les rues ou avenues</b>
Stationnement Saint-Donat	--
De l'Aréna	Rond point et Chénier
Chénier	De l'Église et Joseph-Renaud
Joseph-Renaud	Chénier et Curé-Clermont
Curé-Clermont	Joseph-Renaud et Cholet
Bois-de-Coulonge	Curé-Clermont et du Mail
Du Mail	Bois-de-Coulonge et Cholet
Cholet	Du Mail et Wilbrod-Bonin
Wilbrod-Bonin	Cholet et Louis-Dumouchel
Louis-Dumouchel	Wilbrod-Bonin et Chénier
Chénier	Louis-Dumouchel et de l'Aréna
Aréna Chénier	--

ADOPTÉE

40.11 1170965006

**CA17 12092**

**Ratifier la nomination de monsieur Robert Denis au poste de directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, par intérim, à compter du 18 mars 2017**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De ratifier la nomination, par intérim, de monsieur Robert Denis au poste de directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à compter du 18 mars 2017.

ADOPTÉE

50.01 1170558002

---

**Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :**

**Dépôt 15**

- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 janvier 2017.

60.01 1175365006

**Dépôt 16**

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, communication et greffe, tenue le 6 février 2017.

60.02 1170507008

**Dépôt 17**

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 8 février 2017.

60.03 1170507009

**Dépôt 18**

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 9 février 2017.

60.04 1170507011

**Dépôt 19**

- Procès-verbal de la réunion du Comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou, tenue le 9 février 2017.

60.05 1170739004

**Dépôt 20**

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, tenue le 10 février 2017.

60.06 1170507010

---

**CA17 12093**

**Approuver les recommandations du Comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou, formulées lors de la réunion tenue le 9 février 2017**

ATTENDU les recommandations formulées lors de la réunion du Comité de circulation tenue le 9 février 2017;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

**D'approuver les demandes selon les recommandations du Comité pour les requêtes suivantes :**

1. Procéder à une étude locale réalisée par la Direction des travaux publics qui transmettra ses conclusions pour analyse et recommandation en vue d'ajouter une traverse de piétons avec feux de circulation à l'intersection du boulevard Louis-H.-La Fontaine et de la rue Larrey (réf. 4.1.1);
2. procéder à une étude locale réalisée par la Direction des travaux publics qui transmettra ses conclusions pour analyse et recommandation en vue de déplacer le panneau d'arrêt sur la rue M.-B.-Jodoin et l'installer à l'intersection de l'avenue Marie-G.-Lajoie (réf. 4.1.4);
3. remplacer le marquage (lignes) des traverses piétonnes aux quatre traverses de l'intersection pour des rectangles blancs, changer les panneaux d'arrêt direction sud côté trottoir et direction nord côté trottoir, pour des panneaux surdimensionnés, ajouter des flèches sur chacun des panneaux de la traverse d'écoliers installés sur les terre-pleins, ajouter des panneaux « quatre directions » sous les panneaux d'arrêt, lorsque possible, ajouter une ligne double (deux lignes jaunes) côté nord de l'intersection, entre le terre-plein et la ligne d'arrêt, direction sud, sur le boulevard Joseph-Renaud et agrandir la largeur des lignes d'arrêt, et ce, à l'intersection des boulevards Joseph-Renaud et Yves-Prévost (réf. 4.1.5);
4. élargir à cinq mètres la zone d'interdiction de part et d'autre de l'entrée charretière située au 11301 de la rue Mirabeau (réf. 4.2.1); et
5. installer une zone de stationnement pour une personne à mobilité réduite selon les normes applicables pour le 8312 de la place Montrichard.

**De refuser les demandes suivantes :**

1. Installer des panneaux d'arrêt à l'intersection du boulevard des Roseraies et au coin de l'avenue Chemillé (réf. 4.1.2);
2. effectuer le lignage au sol (pointillé) à l'intersection du boulevard des Roseraies et au coin de l'avenue Chemillé (réf. 4.1.3);
3. modifier la signalisation (indiquer que la voie située au centre du boulevard des Galeries-d'Anjou devienne la voie de gauche après l'intersection de la rue Jean-Talon) à l'intersection du boulevard des Galeries-d'Anjou et de la rue Jean-Talon (réf. 4.1.6);
4. augmenter le temps de passage véhiculaire (la durée du feu vert) lorsque venant du nord pour tourner vers l'ouest à l'intersection des boulevards Roi-René et de Châteauneuf (réf. 4.1.7);
5. installer une zone de stationnement sur rue réservée aux résidents près du 6200 de l'avenue de Chemillé (réf. 4.2.2); et
6. agrandir ou créer la zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite près du 6853 du boulevard Roi-René (réf. 4.2.3).

ADOPTÉE

70.01 1170739005

---

**CA17 12094**

**Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril 2017**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 20 h 17.

ADOPTÉE

70.02

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Louise Goudreault  
Secrétaire d'arrondissement et Directrice  
des Services administratifs, des  
Relations avec les citoyens et du Greffe

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
2 mai 2017.